**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE le 23 novembre 2023**

Rapport de la Présidente

Nous vous remercions de votre présence pour cette Assemblée et sommes heureux de vous rencontrer à nouveau. 3 membres de l’Association se sont excusés.

Nous avons la tristesse de vous annoncer que notre ami Pierre Frey, membre de notre comité jusqu’en 2022, nous a quittés le 5 octobre 2023.

Pierre Frey était historien de l’Art et Professeur honoraire à la Faculté de l’environnement naturel, architectural et construit de l’EPFL.

Pierre Frey a rejoint assez rapidement notre Association créée en 2014 et nous a donné le plus bel élan pour que Mme Bonnemaison, Architecte-Paysagiste de Lausanne, présente une conférence, le 16 mai 2019, à l’hôtel Bon Rivage à La Tour-de-Peilz. Nous avons été soutenus par la presse, le Régional du 9 au 15 mai 2019 et 24 Heures du 9 mai 2019. Ce travail intitulé « Etude historique, dendrologique et paysagère et recommandations » a été présenté et offert à la Municipalité par notre Association.

Nous sommes arrivés à faire tomber définitivement la création d’un skate-park de plus de 400 m2 au milieu du Jardin Roussy. Ensuite, il aura fallu 4 ans et un changement de législature pour que la Municipalité prenne au sérieux l’étude de Mme Bonnemaison et présente un préavis au Conseil Communal d’un montant de 185'000. —frs pour un aménagement du Parc. Après délibéré de la Commission le préavis sera soumis au vote du Conseil Communal du 13 décembre prochain.

Comme vous le voyez, cela a pris du temps. Nous souhaitons que la Municipalité soit protectrice du JARDIN ROUSSY et qu’elle collaborera dans ce sens avec L’équipe de Mme Bonnemaison qui supervisera les prochains aménagements. Elle est entourée de spécialistes dont Paysagestion de Lausanne, M. Robert Perroulaz Dendrologue, Mme Martine Jaquet historienne.

En 2023, un événement a touché le Parc. **Le séquoia géant** a été abattu le 22 mars. Une cérémonie « d’adieu » a été organisée par la Municipalité le 19 mars en présence d’environ 150 personnes, de Mme Bonnemaison et de M. Perroulaz dendrologue. Ce grand spécialiste a passionné tout le monde lors de la visite du Parc et pour la première fois, les arbres étaient considérés et admirés par tous. Depuis, nous avons suggéré de supprimer la souche conservée avec une seule branche et de replanter un arbre d’une autre espèce. La Municipalité a un projet qu’elle ne communique pas… et replantera dans 3 ou 4 ans…

Au mois de mai 2023, nous avons été contactés par **l’Université Populaire** qui nous a introduit dans son programme d’activités pour une visite du Jardin ROUSSY le 2 juin. Nous nous étions préparés et Mme Bonnemaison était de la partie. L’Université Populaire a proposé une visite payante (35 frs) qui a été annulée faute d’inscriptions, pas plus de 4. Les jardins de Montreux étaient également dans ce programme, pas assez d’inscriptions et annulation de la visite. Donc les visites « payantes » des jardins ne fonctionnent pas du tout, ce que l’Université Populaire devrait réaliser.

Nous avons rencontré M. Gilles Richard, secrétaire municipal adjoint qui nous a permis de consulter les **anciens plans du Jardin Roussy,** mis à notre disposition en présence d’une archiviste. Après plusieurs échanges, M. Richard a constaté un manque de documents… Il nous informera de la suite de leurs recherches.

**Malgré nos contacts, nous n’avons pas trouvé de relève parmi nos membres ni avec d’autres personnes : anciennes relations trop occupées, et les plus jeunes se tournent vers des activités plus ludiques.**

**Notre Comité** démissionne après avoir obtenu les grands succès

* Abandon du Skate-Park
* Une collaboration de la Municipalité avec une équipe de professionnels qui aideront à protéger le JARDIN ROUSSY.

Lors de cette Assemblée, il a été décidé, par les 9 membres présents sur les 173 de l’Association, que l’Assemblée Générale Extraordinaire ne pouvait pas se dérouler.

Le comité enverra un courrier à tous les membres afin de leur soumettre une modification de l’article 21 : Modification demandée, *La dissolution de l’Association ne peut être décidée qu’à la majorité des 2/3 des membres présents à l’Assemblée Générale.*

Ceci sera fait au début de l’année 2024.

*Anne Marie Arnaud*

*Le 23 novembre 2023*